1307. — LUNDI

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

11 FÉVRIER 1839.

Le *Censeur* donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2me.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1er, et chez Destrilhes aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX : 16 francs pour 3 mois ; 32 francs pour 6 mois ; 64 francs pour l'année. Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 10, PAR RICHARD PÈRE ET FILS, *Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine*, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi.....	4 d au-dessus	75 deg.	28 pou. lign.	Nord.	Brum.

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	M. à vr.	Couch.	Phases.	Âge.
7 h. 15 m.	0 h 14 m. 31	5 h. 15 m.	Dernier quart.	27

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 10 février 1839.

L'agitation est grande dans les esprits ; qui pourrait méconnaître la gravité de la situation ? Les violences du pouvoir font faire de profondes réflexions, les théories de la presse ministérielle effraient les citoyens honnêtes. La question ministérielle s'efface, le débat est placé plus haut. Les électeurs le comprendront, il ne s'agit plus de M. Molé, ce sont les institutions qui sont en péril, c'est la morale publique qui est menacée, l'indépendance des citoyens qui est compromise.

Le pouvoir entre dans des voies dangereuses ; il frappe ses alliés naturels. Les services rendus, il les méconnaît ; les principes conservateurs du gouvernement représentatif, il les foule aux pieds.

L'ordonnance qui révoque M. Persil est un indice profond des vues ultérieures du gouvernement. On voit par là qu'il marche vers l'absolutisme. Aurait-on plus fait en Autriche ou en Prusse vis-à-vis d'un fonctionnaire public ?

Dans les plus mauvais jours de la Restauration, on frappait de destitution des hommes dévoués à la dynastie des Bourbons. A quoi ces actes ont-ils abouti ? Quelle durée a-t-elle eue, cette dynastie, après avoir rejeté de ses rangs les Châteaubriand, les Hyde de Neuville ? On a beau vouloir trouver des différences entre les deux situations, elles ont des analogies qui frappent tous les esprits.

Encore une fois, un tel acharnement n'existerait pas si on ne méditait une réaction violente contre nos lois. Les questions de personnes ne soulèvent pas de pareilles colères ; il y a des principes engagés. Il faut bien y songer, la victoire du cabinet du 15 avril nous jeterait dans des voies nouvelle. S'il triomphe, la corruption sera à l'ordre du jour ; les choses les plus sacrées seront livrées à la moquerie de la presse ministérielle ; les places seront données au plus offrant ; les marchés de l'état étaleront au grand jour leurs clauses secrètes.

On viciera toutes nos institutions ; la morale publique sera régie par des courtiers d'élection.

Il est un homme dont le nom a figuré dans de honteuses affaires ; commercialement, il était associé avec des escrocs. Cet homme que nous ne voulons pas nommer, car la France le connaît et le juge, cet homme est grand directeur des élections en 1839 !

Ses avis sont suivis ; il siége presque dans les conseils des ministres. Qu'attendre alors si l'opposition est vaincue ?

La France, dira-t-on, sortira de son apathie et saura se réveiller. Qu'on y prenne garde, elle peut aussi s'affaisser et perdre la conscience de sa force.

Il importe que tous les électeurs qui ont en vue le bien public, qui aiment leur pays, qui veulent le voir respecté et honoré, prennent fait et cause dans le conflit qui s'engage.

M. Martin se porte au collége du midi, en concurrence avec M. Sauzet.

Le maire de Lyon a craint les foudres ministérielles, il a fait amende honorable, il s'est réconcilié avec le *Courrier de Lyon* ; les vieilles discordes ont été oubliées. Voilà qui est bien. M. Martin, d'ailleurs, est digne d'être le candidat du ministère Molé. Il pourra à son aise *user et abuser* de son influence administrative, corrompre, prier, promettre, menacer. On ne lui fera plus à cet égard la moindre objection. On ne lui reprochera pas d'avoir entouré les électeurs de *ses obsessions*. Il aura sans doute aussi l'appui de la préfecture, qui, de son côté, oubliera ses anciens griefs. Le parti ministériel va marcher avec union.

De leur côté, les électeurs indépendants sauront agir avec concert. Au point où sont les choses, une scission va s'opérer dans le juste-milieu lyonnais. Il est moralement impossible que MM. Jars, Martin, Fulchiron ne rencontrent parmi leurs adversaires des hommes qui veuillent sincèrement le gouvernement représentatif, et décidés à raffermir la paix publique en refoulant les partisans des principes absolutistes et corrupteurs que le ministère veut faire triompher.

L'exemple donné par les villes de Paris, le Mans, Nantes, Châlon-sur-Saône, va être incessamment suivi, nous n'en doutons pas, par toutes les villes de France.

On annonce qu'à Rouen, Marseille et Caen, des comités électoraux se sont formés et doivent se mettre en rapport avec ceux de Paris.

Nous recevons à l'instant des lettres particulières de St-Vallery-en-Eaux. L'élection de M. Ledru-Rollin par le collége de cet arrondissement n'est plus douteuse. Nous félicitons d'avance les électeurs de Saint-Vallery du choix qu'ils vont faire.

M. Roussilhe, qui a représenté honorablement le département du Cantal dans la législature de 1834, se met sur les rangs au collége de Saint-Flour, concurremment avec M. Dessauret, ministériel sortant.

M. de Jouvenel, député ministériel de Versailles, n'est plus éligible. Nous espérons que le premier collége de Versailles ne le remplacera pas par un éligible qui trouverait le ministère *suffisant*.

M. Auguste Portalis est le candidat des électeurs patriotes de l'arrondissement de Semur (Côte-d'Or). Nous espérons que M. Portalis sera élu et que M. Vatout pourra tout à son aise s'éclairer sur les beaux-arts.

La réélection de M. Garnier-Pagès au Mans, et celle de M. Hortensius de Saint-Albin à Beaumont-sur-Sarthe, ne sont pas douteuses.

BELGIQUE (*par voie extraordinaire*).

BRUXELLES, *jeudi 7 février*. — On lit dans le *Moniteur belge : Ministère des affaires étrangères et de l'intérieur*.

M. le comte de Rechberg, chargé d'affaires de S. M. l'empereur d'Autriche, et M. le comte de Seckendorf, chargé d'affaires de S. M. le roi de Prusse, ont quitté Bruxelles, le 6 de ce mois, avec les personnes attachées à leur légation.

(*Partie officielle du* Moniteur.)

— MM. de Rechberg et de Seckendorff, envoyés d'Autriche et de Prusse, ont quitté Bruxelles hier. Il est, dit-on, question du rappel de nos envoyés à Vienne et à Berlin, MM. O'Sullivan et de Beaulieu. (*Observateur*.)

— On écrit de Venloo, le 5 février :

« Aujourd'hui le général Daine a fait publier une invitation aux bourgeois de s'approvisionner pour un mois.

» Nous apprenons des provinces rhénanes que la réserve qui avait été appelée a été de suite renvoyée dans ses foyers. »

(*Courrier belge*.)

— On a fait courir hier le bruit qu'il était question d'un remaniement ministériel dans le sens de l'adhésion aux 24 articles.

On disait que M. Ferdinand Meus serait nommé ministre des finances, et M. H. de Brucker ministre de la justice. Il était aussi question d'un haut fonctionnaire de l'administration des finances pour la place vacante par la démission de M. d'Huart.

Nous ne rapportons ce bruit que comme un simple *on dit*, sans en garantir aucunement l'exactitude. (*Observateur*.)

ÉLECTIONS.

C'est une rude saison pour les malheureux administrateurs de nos départements que l'époque des élections générales ; de tous les régimes qui ont précédé le gouvernement constitutionnel, il n'en est pas un qui ait imposé à ses délégués dans les provinces les fatigues et les humiliations que le 15 avril fait essuyer à ses préfets. On ne s'inquiète pas en haut lieu si telle ou telle démarche coûte à leur conscience ou à leur amour-propre ; les instructions ou plutôt les injonctions ministérielles arrivent, il faut agir, il faut intriguer, menacer, flatter, corrompre, il faut, suivant les localités et suivant les circonstances, relâcher ou tendre outre mesure les ressorts de l'administration. Mais le ministère ne s'en tient point à des circulaires ; c'est dans le cabinet même de M. le ministre de l'intérieur que les préfets dont on ne connaît point assez ou dont on suspecte les dispositions et le zèle sont obligés de venir chercher le mot d'ordre ; c'est de la bouche même de M. de Montalivet qu'ils reçoivent ces instructions auxquelles il faut se conformer à l'instant et sans murmurer. Plusieurs préfets se trouvent en ce moment à Paris.

Le ministère leur a signifié ses ordres ; ils ne doivent reculer devant l'emploi d'aucun des moyens propres à faire triompher les candidatures que patronne le 15 avril : leur maintien est à ce prix. On croit lire l'histoire de ces généraux à qui des gouvernements despotiques enjoignaient de vaincre sous peine de mort. La seule différence, c'est que le salut ici ne s'obtiendrait pas à force de gloire.

— La bonne volonté des préfets n'est pas même une recommandation pour eux auprès du ministère ; il ne suffit pas qu'ils se résignent à faire tout ce qu'il leur commande, il faut encore qu'ils sachent intriguer. L'intrigue est aujourd'hui le principe et la base de la science administrative ; il est donc tout simple que ceux dont l'*habileté* est moindre que le zèle cèdent la place aux plus experts : voilà pourquoi M. Méchin quitte la préfecture du Nord.

Toutefois, le 15 avril a senti qu'il ne pouvait laisser sans récompense les services d'un agent aussi dévoué à sa cause, sans jeter le découragement dans tous les rangs de l'administration. Mais quel dédommagement donner à M. Méchin ? Cela n'est point une question pour le ministère ; un cabinet tel que le 15 avril n'est jamais pris au dépourvu, quand, pour se tirer d'embarras, il ne faut que créer une sinécure : M. Méchin va, dit-on, être nommé directeur-général des bibliothèques.

Une considération arrêtera peut-être le ministère ; sur quels fonds prendra-t-il le traitement de la sinécure nouvelle ? Osera-t-il proposer à la chambre, quand il y aura une chambre, d'en grever le budget ? Le ministère hésite, et cela se conçoit : il est vraiment heureux que le 15 avril éprouve de ces difficultés. Si la constitution qui régit nos finances lui permettait de faire à sa guise, il lui serait trop aisé, en fractionnant les administrations, de créer pour chacune cinq ou six directions générales comme celle qui est promise à M. Méchin.

L'industrie sétifère vient de faire un immense progrès, grâce à un nouveau procédé de moulins à soie, établi par un Anglais aux environs de Turin. Ce procédé, que nos fabricants du Midi ne tarderont pas à mettre en usage, rend l'ouvraison des soies grèges en organsin d'une application beaucoup plus sûre pour la fabrication. Non-seulement la manipulation et le mécanisme sont simplifiés, mais encore le déchet est moindre. Avec ce procédé, qui consiste en fuseaux à boite sur laquelle la soie reçoit le premier apprêt, se double et se tord, on obtient dans le même espace de temps 600 livres de soie ouvrée, tandis qu'un ancien moulin n'en peut fournir que 200. Cette invention résout un triple problème ; elle fournit à la fois le premier apprêt, le doublage, et elle tord l'organsin de manière à lui donner une élasticité et une régularité au-dessus de tout ce qu'on a pu obtenir jusqu'à ce jour avec des dépenses bien plus considérables. Rien n'est plus aisé à mettre en mouvement que ce mécanisme ; un enfant de dix ans peut facilement faire marcher un métier composé de deux cents fuseaux. C'est l'associé d'une des premières maisons de Lyon qui a examiné cette utile invention dans un voyage récent, et nous la portons à la connaissance du public industriel, qui ne peut manquer de l'utiliser en France.

M. CHAPUIS DE MONTLAVILLE A MM. LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUHANS.

Un fait d'une haute gravité vient de s'accomplir. La chambre des députés, en session, lorsqu'elle entrait à peine dans la discussion des affaires du pays, a été dissoute.

Elle a été chassée légalement par un ministère démissionnaire, qui se voyait menacé chaque matin de perdre sa faible majorité devant le plein réveil de la conscience publique.

Pourquoi cette violence ? Je vais vous le dire avec ma franchise habituelle.

Dans le sein du pouvoir parlementaire existe depuis 1830 un parti national qui répond à une immense majorité au dehors ; fidèle au drapeau de 1789, il a compris la révolution comme une chose sérieuse et ferme à toujours. Ce parti, constamment opposé à la politique immuable suivie avec tant d'aveuglement depuis les trois journées, n'a cessé de se grossir de législatures en législatures, de sessions en sessions.

A mesure que les faits se développaient, à mesure que les hommes devenaient indépendants ou plus éclairés, tout successivement venait lui rendre témoignage.

Ce parti n'était pas à la veille sans doute d'atteindre la majorité dans le parlement, d'autres devaient encore plusieurs fois le précéder et lui préparer les voies ; mais il avançait, ses idées passaient dans les têtes, ses convictions dans les consciences ; s'il n'était pas assez puissant pour faire le bien, déjà il était en mesure d'empêcher trop de mal ; on craignait qu'il ne devînt

---

LE CHRIST, PAR M. DE RUOLZ.

Les œuvres d'art auxquelles nos artistes de Lyon ont donné le jour pendant l'année 1838 ne figurent point toutes dans le salon de notre exposition déjà si riche. Quelques-unes, par rapport aux conditions de leur facture, ne peuvent se soumettre à l'appréciation de la foule ; mais si elles ne viennent point solliciter les caresses de la critique, celle-ci doit aller à elles, et leur donner, dans sa conscience, l'éloge ou le blâme qu'elles méritent.

L'une des compositions les plus importantes que la statuaire ait dernièrement produites est, sans contredit, *le Christ* de la chapelle St-Martin, dans l'église d'Ainay. Peu d'appréciations en ont été faites, parce que l'obscurité malheureusement trop grande dans laquelle il est enveloppé semble vouloir le cacher à tous les regards. Il faut pour parvenir jusqu'à lui franchir de doubles grilles, et s'exposer le plus souvent à culbuter un bataillon d'enfants que le prêtre catéchise dans la chapelle. De rares artistes se sont senti le courage d'affronter tout le ridicule de ces petits dangers. Et cependant, derrière ce modeste autel de St-Martin, se cachent bien du travail, bien du mérite, bien des sérieuses études. Je ne parle point de ces précieux restes de l'antique, de ces délicieuses colonnettes dentelées avec tant d'amour, et que M. Pollet a groupées autour de l'abside ; je veux seulement m'arrêter devant cette austère figure du *Christ* qui nous dit : « Venez à moi. » Pour s'harmoniser avec le ton architectural de la vieille église d'Ainay, cette statue devait conserver la couleur du moyen-âge, et notre compatriote M. de Ruolz a fait volontiers le sacrifice de ses goûts aux exigences de l'époque. Nous n'avons donc point à nous occuper du plus ou moins de convenance de l'ornementation dorée ; nos attaques, en effet, n'atteindraient pas l'artiste, elles s'adresseraient seulement aux habitudes d'un temps qui n'est plus là pour nous contredire. Laissons donc cette question futile de l'art ; gardons notre respect pour la simplicité de nos pères ; ne faisons plus un crime à ces récents catéchumènes d'avoir mêlé quelques traces du matérialisme païen au spiritualisme de la philosophie chrétienne, et sachons gré à M. de Ruolz d'avoir su restaurer ce que tant d'autres eussent défiguré.

Sous le rapport de la sculpture, le Christ présente une grande correction de lignes, et la manière dont sont accusés les détails témoigne de toute la fermeté d'un ciseau habile ; les draperies sont disposées avec art, se déroulent largement et retombent d'une façon aussi simple que gracieuse. Peut-être aurions-nous désiré moins de raideur dans les bras, dont l'un se lève sur le peuple pour le bénir, et l'autre, resserré contre le corps, supporte le globe surmonté de la croix. Egalement, nous ne savons si la noblesse de la tête n'aurait pas dû être adoucie par une expression moins sévère. Les paroles que l'on a mises dans la bouche du Sauveur montrent assez qu'il veut attirer à lui, et sa morale n'est pas tellement austère, que le pardon, l'indulgence et l'amour n'y trouvent leur place. Que si M. de Ruolz tenait à faire ressortir seulement la dignité d'un caractère qui ne transige jamais avec la faiblesse humaine, il aurait convenu d'étendre cette dignité sur toute sa personne, et la pose un peu cambrée que l'artiste lui donne constitue à notre avis un laisser-aller que la macération du visage n'excuse pas complètement.

Du reste cette opinion peut très-bien ne pas être généralement partagée, et, dans tous les cas, elle ne saurait être mise en balance avec l'incontestable mérite de l'exécution. Que d'obstacles M. de Ruolz a vaincus pour mettre son œuvre en rapport avec l'entourage du Christ ! Cette statue, haute de cinq pieds six pouces, a été taillée dans le marbre et sur place, c'est-à-dire dans une niche étroite qui semble fuir à côté de la lumière. Tout se réunissait donc pour contrarier l'imagination de l'artiste, et sa pensée s'est faite l'esclave des circonstances, des lieux et d'une époque méconnue par la nôtre. Lorsque malgré tant d'entraves un sculpteur parvient à produire quelque chose de correct, d'achevé, d'harmonique, on peut, sans craindre de se tromper, prédire à cet homme un glorieux avenir ; et laissez-le faire, il deviendra le chef d'une école.

F. L.

assez fort pour arrêter et punir les dilapidations. Et comme, à aucun prix, en aucun temps, on ne voulait se rendre à lui, parce qu'on le savait décidé à n'écouter que les vœux, les besoins, les intérêts de la France, à demeurer fidèle à la cause du peuple, à faire justice des intrigants de la cour et de la ville, à satisfaire tous les intérêts sérieux et réels, en un mot à gouverner pour le compte du pays et de la liberté, le ministère se décida à la dissolution, afin d'essayer si on pourrait, à force d'intrigues, laisser les hommes indépendants sur le champ de bataille.

Cette intention n'a pas été le seul motif de la dissolution, et j'en ferai passer alternativement plusieurs autres sous vos yeux.

Avant d'aborder les actes de la politique ministérielle, il sera utile de consulter les antécédents de M. le président du conseil, afin de voir s'ils sont rassurants pour la liberté.

M. Molé, dès sa jeunesse, s'est montré le partisan du pouvoir absolu. Sous l'empire, il a publié un plaidoyer en faveur du gouvernement d'un seul. Ce pamphlet était à la fois une réaction contre la liberté, et une flatterie pour le monarque; aussi fut-il récompensé par l'empereur qui, comme chacun sait, était fort partisan du pouvoir absolu. Ce pamphlet ouvrit à M. Molé les portes du conseil-d'état, et plus tard lui valut un portefeuille.

Sous la Restauration, M. Molé siégeait à la chambre des pairs, alors que Michel Ney, ce héros dont la vaillance avait sauvé tant de Français dans la retraite de Russie, paraissait en accusé à sa barre.

Ney ne put trouver grâce devant cette chambre impitoyable; on ne voulut compter ni avec sa gloire, ni avec ses services; il avait trente mille soldats soustraits par lui au fer de l'étranger à donner en échange de sa vie. L'échange ne fut pas accepté, il mourut.

Ah! M. le président du conseil! comment, après ces deux faits, qui resteront à toujours sur votre vie, pouvez-vous demander à la France de croire à votre dévoûment pour la liberté, à votre amour pour la justice?

Mais voyons, votre vie politique de nos jours est-elle meilleure?

N'est-ce pas vous qui avez présenté la loi d'apanage, et qui, en la retirant sous les sifflets de la France, avez réservé expressément le principe pour faire comprendre que vous cédiez à l'orage, mais que l'orage passerait, et que vous trouveriez bien un jour le moyen de condamner la France à payer les quarante millions demandés, les dots arriérées et tous les petits apanages dont vous n'avez pas encore posé les chiffres?

N'est-ce pas vous qui, en votre qualité de président du 11 octobre, avez proposé avec instance à vos collègues une loi contre la liberté individuelle, loi qui vous aurait permis d'aller, sous votre bon plaisir, arracher un père à sa famille, un négociant à ses affaires, un laboureur à sa charrue, sur la dénonciation d'un vil espion? Cette loi n'a-t-elle pas effrayé des gens qui ne s'effraient guère, et que nous avons combattus dans leurs violences comme nous vous combattons dans les vôtres? car, il est bon de le répéter, nous ne faisons pas la guerre aux personnes, mais aux choses.

Qui a présenté la loi de disjonction? n'est-ce pas vous? Votre collègue, M. Salvandy, n'était-il pas le rapporteur du projet? Ce projet n'a-t-il pas été flétri comme immoral et perturbateur des règles de la justice, par le verdict souverain de la chambre?

Cependant, l'un et l'autre, vous êtes ministres.

Ce n'est pas à vous seuls, c'est à tous les huit maintenant que je m'adresserai pour vous demander si vous avez respecté la sincérité du gouvernement représentatif.

Vous vous êtes réduits volontairement à l'état de courtisans. Lorsqu'un ministère en est arrivé à ce point, alors tous les principes de liberté et de moralité sont foulés aux pieds; on vit sous une monarchie absolue, fardée de quelques formes constitutionnelles; on méconnaît le respect dû aux volontés parlementaires; on épaissit les nuages qui enveloppent les hautes régions et empêchent la lumière de monter jusqu'à elles; on tend violemment tous les ressorts du pouvoir constitutionnel; et quand une chambre résiste, on la brise. Huit hommes faibles, inhabiles, insuffisants, comme l'a dit M. Dupin, se croient plus forts, plus intelligents, plus précieux que le pays.

C'est la misère humaine dans toute sa nudité!

Si les ministres n'ont respecté ni la sincérité du gouvernement représentatif, ni les règles saintes de la justice; s'ils ont médité des attaques contre la liberté individuelle, attaques qui n'ont manqué leur but que par des circonstances indépendantes de leur volonté; s'ils ont maintenu, comme une menace contre la fortune du pays, le principe des apanages, n'ont-ils pas encore d'autres reproches à se faire?

Ont-ils respecté la liberté religieuse? Ont-ils reculé, au XIXe siècle, devant la ridicule comédie qu'ils ont fait jouer au conseil-d'état, en traduisant à sa barre un prélat, pour être jugé par des laïques, dans des choses de conscience? Laissez donc à chacun, prêtre ou citoyen, le droit d'agir, dans ces hautes affaires, ainsi qu'il lui plaît, à ses risques et périls, devant Dieu et devant les hommes. Ne transformez pas un corps administratif en un concile œcuménique; ne donnez pas à des jeunes gens, habiles peut-être, mais très-peu versés dans les matières religieuses, l'autorité et les priviléges des pères de l'Eglise! Surtout ne faites pas de l'intolérance, vous qui reprochez à d'autres d'en être prodigues! N'allez pas surtout renouveler les vieilles querelles du sacerdoce et de l'Empire!

Cet acte a été relevé et condamné, comme il le devait, par le plus habile de nos publicistes.

Mais voici un fait plus grave. Le système ministériel a pratiqué, comme moyen essentiel de gouvernement, la corruption. Selon lui, la fin justifie les moyens. Aussi toute la force que la centralisation a réunie aux mains du pouvoir pour la conduite des affaires est-elle employée au profit du ministère pour lui faire des créatures et lui assurer des affidés. Places administratives, de magistrature, de finances, de guerre, de marine, tout est donné à la politique, à la faveur; plus rien aux services rendus, à l'équité; plus rien pour le compte de la patrie; tout encore une fois, tout en faveur de huit ministres courtisans.

Ce fait est celui que je déplore le plus; il porte une atteinte profonde à la morale publique, et je conjure les bons citoyens de se réunir pour combattre les effets désastreux d'un tel système.

Je les conjure de se réunir aux députés indépendants de toutes les nuances, qui viennent de s'engager sur l'honneur à travailler, en commun et individuellement, à rechercher les faits de corruption, les actes illégaux dont se rendraient coupables les agents du ministère avant, pendant et après le mouvement électoral, afin d'en poursuivre les fauteurs, par les voies de droit, devant l'opinion et devant les tribunaux.

C'est ainsi que la morale publique sera vengée, c'est ainsi que les élections seront libres, et que le pays, dans ces jours difficiles, pourra faire entendre sa voix souveraine.

Je ne veux pas quitter la question intérieure, sans dire un mot de l'une des causes qui ont contribué à décider la dissolution.

Le budget, s'élevant de prime abord à plus d'un milliard, ce qui le portera à 1,200 millions par les crédits supplémentaires qu'on ne nous épargne jamais, a été présenté il y a quinze jours. Le ministère espérait, par une surprise, décider la chambre à s'en occuper immédiatement.

Ce budget *augmente* au lieu de diminuer les dépenses publiques; il rétablit les traitements des fonctionnaires tels qu'ils étaient sous la Restauration, par exemple il relève à 15,000 fr. le traitement des conseillers-d'état. Plusieurs places inutiles qui avaient été supprimées sont déclarées de nouveau indispensables, telles que les fonctions de secrétaire-général dans les préfectures.

Ce budget refuse toute espèce d'économies sur l'armée, la marine, les colonies; il repousse la réduction de la rente et l'abolition du fonds d'amortissement, économies que j'ai évaluées, en 1837 à la tribune, à 140 millions, et à l'aide desquelles on pourrait supprimer l'impôt sur le sel, et diminuer de moitié l'impôt territorial.

C'est le gouvernement *à bon marché*, qui coûte beaucoup plus cher que le gouvernement de l'empire, avec ses nombreuses armées et ses départements belges, italiens, allemands; plus cher encore que celui de la Restauration, avec son milliard d'indemnité, les Suisses et la garde royale.

La chambre, cependant, n'a pas voulu le mettre immédiatement à l'ordre du jour.

De là, des craintes pour le milliard et sa suite, des inquiétudes de réduction; de là, une des causes de la dissolution de la chambre.

Eh bien! nous l'acceptons avec joie cette dissolution, heureux de nous retrouver au milieu de nos pairs, et de leur rendre compte de notre mandat.

Les ministres apprendront que le pays ne retire pas, selon leur volonté, sa confiance à ceux qui défendent ses intérêts d'honneur, de moralité, de liberté et de finances.

Voilà pour la question intérieure. Abordons actuellement la question extérieure, elle mérite aussi votre sollicitude.

Nous avions un poste avancé en Italie, notre drapeau protégeait les patriotes de la Romagne, et prévenait également les entreprises autrichiennes contre l'indépendance du saint-siége. Il était, à ce double titre, une menace contre l'Autriche, une garantie pour la France.

M. de Metternich comprenait, en effet, que, le jour où l'on nous attaquerait sur le Rhin, nous serions en position de lui susciter des embarras en Italie; à la première amorce brûlée contre nous, le drapeau tricolore, porté par les populations, aurait soumis Milan et la Lombardie.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Paris, 8 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Beaucoup de personnes s'étonneront à la lecture du *Moniteur* de ce jour. La feuille officielle n'annonce aucune destitution. Est-ce que le mauvais effet produit dans toute la population parisienne par l'étrange révocation de MM. Mottet et Persil, aurait fait ouvrir les yeux au ministère et l'aurait décidé à renoncer à la destitution de MM. Calmon, d'Argout, Legrand, Charles Dupin, etc., qu'hier au soir on déclarait imminente.

Attendons le *Moniteur* de demain, qui nous apprendra peut-être que ce serait faire trop d'honneur aux hommes du 15 avril que de croire qu'ils comptent pour quelque chose les avertissements de l'opinion publique.

— Ce n'est pas seulement de leurs créatures que les ministres veulent peupler la chambre, ils veulent aussi chercher dans leurs propres familles l'appoint d'une respectable majorité.

Ainsi, M. de Montalivet porte comme députés: son beau-père dans la Mayenne, son beau-frère dans la Sarthe, un autre de ses beaux-frères dans le Cher, son oncle dans Maine-et-Loire, et un de ses cousins dans la Drôme.

M. Molé veut pour députés: dans la Nièvre, son gendre; dans la Gironde, son neveu; et, dans d'autres départements, plusieurs de ses nobles cousins.

M. Barthe demande au département de la Somme de nommer un de ses beaux-frères, et au département de Loir-et-Cher d'en élire un autre.

Si toutes ces combinaisons réussissent, on pourra dire que les affaires du pays seront traitées en famille.

— M. Emile Girardin s'est chargé d'*enlever* une majorité ministérielle aux prochaines élections. Il est certain qu'après être parvenu à se faire nommer lui-même, l'ami de M. Cleemann ne doit désespérer d'aucune candidature.

— On assure que, pour faire face aux dépenses de la distribution extraordinaire de feuilles stipendiées qui se fait dans tous les lieux publics de la capitale, les ministres, sous leur garantie personnelle, ont emprunté un million à une grande maison de banque. Ils comptent sans doute le rendre sur les larges suppléments de fonds secrets qu'ils espèrent obtenir d'une chambre selon leurs vœux.

— On nous écrit de Troyes:

« La réélection de M. Stourm, notre député, est assurée. Nous ne connaissons pas encore le candidat ministériel qui lui sera opposé. L'élection de M. de Mesgrigny, à Bar-sur-Seine, paraît également certaine. Le ministère lui oppose, dit-on, M. Brumet, fils du président du tribunal. Le ministère, je ne doute pas, sera battu à Troyes et à Bar-sur-Seine. La victoire ne sera pas aussi facile à Nogent et à Bar-sur-Aube. Nogent est une espèce de bourg-pourri dont dispose M. Demeufve, banquier, qui tient presque tous les électeurs par les cordons de la bourse: réméres, obligations, hypothèques, billets à ordre, escomptes, etc. A Bar-sur-Aube, M. Armand, qui a trahi tous ses engagements, éprouvera cependant de sérieuses difficultés; sa première nomination n'a eu lieu que parce qu'on voulait à tout prix empêcher M. Gisquet d'arriver à la chambre. On s'occupe d'organiser notre comité électoral, et ce comité central une fois organisé, tous nos efforts tendront à constituer d'autres comités dans les villes de Nogent, Bar-sur-Aube, Arcis et Bar-sur-Seine. On peut compter, du reste, que dans notre département comme partout, les électeurs feront entendre une protestation très-imposante contre la politique du 15 avril. »

— Hier, à cinq heures, la police est descendue dans les bureaux du *National* et l'a saisi; on avait également saisi les numéros déposés à la poste. Le prétexte de cette mesure a été un article sur l'armée, dans lequel on regrettait le rôle que le gouvernement donne à remplir à nos soldats sur la frontière de Belgique. Cet article, sorti d'une plume généreuse, exprimait les mêmes sentiments que naguère M. Mauguin à la tribune. Ce que le député a pu dire sans être rappelé à l'ordre, le parquet peut-il l'incriminer?

Le vent est à l'intimidation. On destitue les fonctionnaires ses plus dévoués; le château permet, ordonne qu'on brise ses plus solides arcs-boutants; il ne faut donc nullement s'étonner qu'il tourne aussi ses haines contre les organes de la publicité qui lui ont été hostiles constamment. Seulement il y a lieu de remarquer ceci: le *National* est poursuivi au nom des lois de septembre qui ont été faites par MM. Persil, Thiers et Guizot, pour avoir dit absolument la même chose que les hommes qui ont fait le projet d'adresse, et entre la saisie et la destitution qui a frappé M. Persil, quelques heures seulement se sont écoulées.

Le journal rédigé par l'ami de M. Cleemann trouve aujourd'hui moyen d'attaquer l'article saisi. Ce sont là de ces traits qui peignent un homme tout entier.

— La grande salle à manger du ministère de l'intérieur est convertie en un vaste bureau où plus de vingt commis travaillent jour et nuit *la matière électorale*, sous les ordres de MM. E. de Girardin, Edm. Blanc, de Wailly, Lebertre, Lesourd, Petit-Jean et autres familiers de M. de Montalivet. Les malles-postes ne partent plus qu'à sept heures du soir.

Où se prennent les fonds nécessaires pour subvenir aux énormes dépenses occasionnées par ce surcroît de travaux et par les subventions extraordinaires données au *Journal des Débats*, à la *Presse* et aux feuilles ministérielles des départements? C'est ce qu'il n'est pas facile de savoir, c'est ce qui donne lieu à mille conjectures.

— Plusieurs receveurs-généraux et particuliers des finances ont été mandés à Paris à l'occasion des élections. Pour échapper à la révocation qu'on va suspendre sur leurs têtes, ils n'auront d'autre parti à prendre que d'aller appliquer eux-mêmes, dans leurs circonscriptions, le système d'intimidation que le 15 avril vient de mettre à l'ordre du jour.

— Nous annoncions hier que M. Douay, substitut du procureur du roi à Arras, avait donné sa démission pour être plus libre de son vote et de ses démarches dans les élections qui se préparent. Plusieurs journaux nous apprennent aujourd'hui que M. Bonnault, sous-préfet de Gannat, a donné sa démission le jour même où il a reçu l'ordonnance qui dissout les chambres.

— Nous trouvons dans les journaux une lettre que M. Barthe a adressée à ses procureurs-généraux à l'occasion des élections. M. le garde-des-sceaux n'est pas le seul ministre qui ait lancé une circulaire à ce sujet. Nous avons la circulaire de M. de Montalivet aux préfets, la circulaire de Salvandy aux recteurs de l'Université, la circulaire de M. Bernard aux commandants de division, la circulaire de M. de Rosamel aux agents de l'administration maritime, la circulaire de M. Lacave-Laplagne aux receveurs-généraux et autres employés supérieurs des finances.

Il est très-probable que des indiscrétions permettront successivement à la presse de donner de la publicité à tous ces manifestes qui témoignent de la situation désespérée du ministère.

— Le *Courrier français* contient les réflexions suivantes, que nous soumettons à la prudence des fonctionnaires publics:

« La destitution de M. Persil apprendra aux hommes politiques à faire leurs réserves avec le pouvoir et à ne se livrer jamais tout entiers. N'est-ce pas, en effet, une duperie de se dévouer à un gouvernement qui ne s'attache à personne? On quitte tout pour lui, la fortune, le repos, la popularité; on se fait l'instrument de toutes ses exigences, le bouc émissaire de sa politique, le bouclier qui arrête et détourne les coups; on n'a de pensée, d'avenir, d'existence qu'en lui seul. Puis, quand il vous croit hors de service, quand toutes les racines qui vous rattachaient à l'opinion sont coupées, il vous rejette comme une branche pourrie, il vous retire l'appui que vous lui aviez donné, il se sert de la force que vous lui aviez faite pour vous dépouiller, et, s'il se peut, pour vous flétrir. »

— Il n'est pas de manœuvres auxquelles le ministère ne soit disposé à avoir recours pour agir sur l'imagination des colléges électoraux.

Voici l'absurde invention que nous trouvons ce matin dans le journal de M. Emile Girardin:

« Nous croyons être bien instruits en annonçant qu'il se prépare en ce moment, à Paris et ailleurs, un mouvement bonapartiste qui se propose d'éclater après les élections, s'il n'est prévenu et déjoué par le gouvernement, à la vigilance duquel s'adresse cet avis. »

D'ici au 2 mars, le public doit s'attendre à trouver dans les journaux ministériels beaucoup d'absurdités et de mensonges de ce genre.

M. GUIZOT A SES COMMETTANTS.

M. Guizot vient d'adresser à ses commettants un écrit que les circonstances rendent très-remarquable. Sans nous approprier aucune des opinions de cet homme d'état, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux quelques passages de ce manifeste, qui nous paraît destiné à faire sensation dans le monde politique.

« Messieurs,

» La chambre des députés est dissoute.

» Elle est dissoute par un cabinet qui, huit jours auparavant, après un débat solennel, s'était dissous lui-même devant elle, n'y obtenant pas, de son propre aveu, une majorité suffisante pour le soutenir.

» C'est, dans l'espace de dix-huit mois, la seconde chambre avec laquelle ce cabinet n'a pu vivre, et qu'il s'est senti obligé de dissoudre.

» Pourquoi?

» Ces chambres ont-elles poursuivi, dans la constitution intérieure de l'Etat, quelqu'une de ces grandes innovations, de ces grandes concessions auxquelles la couronne résiste, et résiste raisonnablement, jusqu'à ce que la nécessité en ait été longtemps sentie et clairement prouvée?

» Ou bien ont-elles poussé le gouvernement, dans ses rapports avec les autres états, à quelqu'une de ces entreprises douteuses, périlleuses, que la sagesse de la couronne doit détourner?

» Nullement.

» A aucune époque de leur vie, les deux chambres dissoutes n'ont sollicité de la couronne ni concession affaiblissante, ni entreprise compromettante. Pas un seul jour, elles ne se sont montrées possédées de l'esprit d'innovation, ni de l'esprit de guerre.

» Tout au contraire.

» A l'intérieur, elles ont l'une et l'autre accordé au cabinet à peu près tout ce qu'il leur a demandé, sans lui rien demander elles-mêmes.

» Leur seul vœu exprimé, le vœu du remboursement des rentes, n'avait, à coup sûr, rien de dangereux pour nos institutions, rien de menaçant pour le pouvoir.

» A l'extérieur, elles ont sanctionné et soutenu, dans les questions même les plus épineuses, la politique adoptée en 1830.

» Et dans cette session à peine ouverte, même dans ce projet d'adresse tant attaqué, la chambre qui vient de mourir a tenu exactement la même conduite.

» A l'intérieur, elle n'a formé aucune demande nouvelle.

» A l'extérieur, quant à la Belgique, elle s'est scrupuleusement abstenue d'indiquer un dessein, de dire un mot qui pût entraver la politique du gouvernement et la compromettre avec l'Europe.

» Quant à l'Espagne, elle a maintenu l'expression du sentiment si réservé, si pacifique qu'elle avait manifesté dans sa première session.

» Les faits le proclament hautement, et il faut le redire à ceux qui oublient les faits, la chambre de 1837 a été, en 1839 comme à son début, comme la chambre précédente, étrangère à tout esprit d'envahissement intérieur et d'aventure extérieure, favorable au système de la conservation et de la paix.

» Et pourtant ces deux chambres ont été dissoutes, dissoutes bien avant leur terme; ni avec l'une ni avec l'autre, pas plus avec celle qu'il avait appelée qu'avec celle qu'il avait trouvée, le cabinet actuel n'a pu vivre.

» Encore une fois, quelle est la cause d'un fait si étrange et si grave?

» En voici une, la principale :

» Le cabinet était étranger à la chambre des députés : le cabinet avait, dans la chambre des députés, trop peu d'influence et d'autorité intime, naturelle. De là, deux conséquences. La politique du cabinet, au dedans et au dehors, était faible et peu nationale. Même en durant, le cabinet devenait lui-même de plus en plus faible et peu national, hors d'état de maintenir et d'accréditer fortement sa politique.

» Voilà le fait dans sa vérité; voilà le mal dans sa gravité. »

M. Guizot dit ensuite que peut-être le cabinet du 15 avril eût suffi au gouvernement, si nous n'avions pas de charte, de chambres, de tribune, de liberté de la presse. Ce cabinet, suivant lui, ne manque pas de dextérité à sauver les apparences; mais le pays poursuit depuis 50 ans, — et il a bien raison, — un noble but, celui de participer au pouvoir.

« Quand le pays influe puissamment sur son gouvernement, quand le gouvernement accepte franchement l'influence du pays, continue l'ex-député de Lisieux, les pouvoirs sont unis et se sentent forts. Leur force passe et paraît dans leurs actes, leur attitude, leur langage. Partout, au dedans et au dehors, loin de se retirer, ils avancent; loin d'ajourner, ils décident. Les affaires se font; les questions se résolvent. Il se peut que la route soit chargée d'obstacles, l'horizon chargé de nuages; mais on voit, on sent un chef qui marche sur la route, un soleil qui brille sur l'horizon.

» Au lieu de cela, à quel spectacle assistons-nous? Où en sont aujourd'hui, au dire de tous, la France et son gouvernement?

» Au dedans :

» On dit la couronne menacée et affaiblie dans sa prérogative.

» Une lutte, sans exemple depuis 1830, est engagée entre la couronne et la chambre.

» Pendant que les pouvoirs sont en lutte, les affaires du pays sont en souffrance. L'administration est nulle. Toutes les questions demeurent en suspens; les sucres, les chemins de fer, les routes, aussi bien que l'abolition de l'esclavage et l'enseignement public. Les intérêts matériels ne sont ni mieux compris ni mieux traités que les intérêts moraux.

» Au dehors :

» J'écarte toute généralité; je ne parle que des faits spéciaux, évidents, et j'en parle dans les termes les plus modérés.

» En Italie, en Suisse, l'influence de la France a baissé.

» En Belgique, en Espagne, la situation s'est aggravée.

» Là où nous ne sommes pas compromis, c'est que nous nous sommes retirés ou isolés. Là où nous sommes encore présents, nous sommes plus compromis que jamais.

» Voilà quelle situation le cabinet du 15 avril nous a faite; voilà où il a conduit, en deux ans, les pouvoirs et les affaires, le gouvernement et le pays.

» Et cela au sein d'une paix profonde, en présence des chambres les plus douces, malgré les incidents les plus favorables, sans qu'il ait rencontré aucun grand obstacle, aucun vrai danger.

Je veux que cette faveur du sort continue, que les mêmes facilités s'offrent encore, dans les chambres et en Europe, de la part des hommes et des événements : si le cabinet demeure, qu'arrivera-t-il?

» Ce qui est arrivé il y a deux ans : le même affaiblissement simultané des pouvoirs publics, le même trouble entre eux, la même nullité de l'administration, le même ajournement des questions, le même déclin de notre influence, le même accroissement de nos embarras.

» Et un jour, je ne sais quel jour, mais un jour infaillible, viendra une réaction qui relèvera brusquement les pouvoirs abaissés, les questions ajournées, les sentiments froissés, les intérêts méconnus, et qui, aux maux qu'elle voudra guérir, ajoutera, sans qu'on puisse en prévoir la portée, ses propres maux et ses propres périls.

» Le sentiment de ce mal présent, la prévoyance de ce mal futur, voilà ce qui a déterminé mon opposition. »

L'honorable ex-député discute la moralité de la coalition. Cette moralité ne peut être contestée. En soutenant l'adresse, il ne fait aucune concession aux partis extrêmes.

M. Guizot justifie l'adresse des reproches qu'on lui a faits. L'adresse, sévère envers le cabinet, mais juste, était loyale, respectueuse, affectueuse envers le roi. N'est-ce pas beaucoup que les partis, amenés sur le terrain de l'adresse, aient été d'accord pour le langage, et aient fait preuve d'une pareille modération? C'est là de la conciliation vraie et honorable. Les camps politiques doivent-ils être des prisons où les hommes demeureront éternellement enfermés et farouches, inabordables les uns pour les autres, comme au jour du plus vif combat?

L'homme d'état dit un mot en passant sur les expressions d'ambition et d'intrigue, dont on s'est beaucoup servi. Il n'a pas l'ambition d'arriver au pouvoir en tenant peu de compte de ses idées et de celles de ses amis, — ambition qu'il lui eût été facile de satisfaire. Quant à l'intrigue, cette accusation est la plus étrange, car tout s'est passé au grand jour. Il reste un grief porté contre l'opposition, celui d'avoir manqué au respect, à l'inviolabilité dus au roi. Voici comment M. Guizot écarte ce reproche :

« Ceci est un spectacle sans exemple. Voilà une opposition qui déclare, qui soutient imperturbablement qu'elle s'adresse au cabinet seul, que c'est du cabinet seul qu'elle parle : elle ne veut voir, elle ne veut montrer que le cabinet. Et le cabinet se retire, s'efface, place la couronne devant lui, affirme, répète que c'est à la couronne qu'on en veut! En vain l'opposition persiste; le cabinet persiste à son tour. Il veut absolument que la couronne descende dans l'arène et lui serve de bouclier.

» Mais quand vous vous permettriez la plus injurieuse supposition, quand vous croiriez qu'en s'adressant à vous seuls l'opposition ment et cache sa vraie pensée, ministres du roi, votre premier, votre plus simple devoir serait d'accepter le mensonge de l'opposition et d'écarter la royauté du combat. C'est à vous de défendre que la moindre allusion l'atteigne, que son nom soit seulement prononcé; c'est vous qui devez la couvrir de votre corps. Et au moment même où vous soutenez que vous en êtes capables, que vous y suffisez pleinement, vous prouvez le contraire par votre empressement à l'attirer sur la scène, à vous couvrir, vous, sous le respect qu'on lui porte, à réclamer en son nom des suffrages que vous devriez obtenir par vous seuls, pour vous seuls, et qui ne sont refusés qu'à vous!

» Sous la monarchie constitutionnelle, je ne connais rien de plus anti-monarchique et de plus inconstitutionnel à la fois que l'attitude et le langage du cabinet dans ce débat. »

Après avoir répété que tout le mal est dans le cabinet actuel, et qu'il faut que le ministère tombe, M. Guizot termine ainsi :

« Voilà notre pensée, toute notre pensée dans cette grande circonstance. Elle s'adresse au cabinet, au cabinet seul, et rien ne nous fera dépasser cette limite de notre droit, comme de notre devoir; mais nous accomplirons tout notre devoir, nous userons de tout notre droit. C'est là le gouvernement représentatif, notre conquête; c'est la charte, notre vérité. Nous n'en pouvons rien laisser perdre. L'honneur de la France y est engagé; l'honneur de son nom et de sa vie depuis 1789, surtout depuis 1814, surtout depuis 1830.

» Et son repos n'y est pas moins engagé que son honneur. Tant que le cabinet actuel subsistera, tenez ceci pour certain, messieurs. Toutes choses resteront ou seront remises en suspens et en question; la dignité et la sécurité du pays chancelleront également. Vous verrez régner, dans les affaires du dedans et du dehors, la même imprévoyance, la même légèreté, la même faiblesse, et, pour terme à tout cela, vous rencontrerez les mêmes épreuves auxquelles vous êtes appelés aujourd'hui.

» C'est là le mal; messieurs, vous disposez du remède.

» GUIZOT.

» Paris, 6 février 1839. »

Faits Divers.

SÉQUESTRATION D'UNE COMTESSE FRANÇAISE PAR UN PRÊTRE. — Dernièrement, au bureau de police de Mary-le-Bone, s'est présenté le comte Félix-Charles de Réal, gentilhomme français, accompagné de sa femme et de plusieurs amis, pour réclamer l'assistance des magistrats dans la circonstance suivante :

Les parents du noble comte avaient émigré en Angleterre pendant la révolution française; son père y étant mort au bout de quelque temps, la comtesse y était demeurée. Il y a quatre mois environ, M. le comte de Réal reçut une lettre de sa mère, qui le priait de venir la chercher pour la ramener en France, son âge avancé (86 ans) ne lui permettant pas d'espérer de vivre long-temps encore.

Le comte se rendit immédiatement à ce désir, et, à son arrivée à Londres, il se présenta chez un prêtre catholique romain, dans Pratt-Street, Camden-Town, où elle était logée; mais, sur la demande qu'il fit de voir sa mère, le prêtre nia qu'elle fût dans la maison. Ayant fait des recherches et pris des informations, M. de Réal apprit que cet ecclésiastique avait fait transporter la comtesse dans une maison de Yorck-Street. Cette dame possède d'immenses richesses, et M. de Réal ne doute pas que le clergé catholique n'ait cherché à s'en assurer la possession par l'injuste influence qu'il exerce sur elle.

Le magistrat a dit au comte qu'il devait s'adresser aux juges pour obtenir un writ d'*habeas corpus;* mais que, quant à lui, il n'avait pas le pouvoir de l'aider dans cette affaire.

M. de Réal s'est retiré en exprimant sa surprise de ce que l'Angleterre ne pût offrir contre l'intervention et l'influence du clergé catholique une assistance que la police en France ne refuserait pas.

Extérieur.

PRUSSE. — *Des bords du Rhin*, 1er *février*. — Depuis hier, tout prend ici un aspect guerrier. Avant-hier, il est arrivé par le télégraphe des ordres de Berlin, et aussitôt des courriers ont été expédiés de Cologne dans toutes les directions pour appeler sous les armes toute la réserve de guerre, avec injonction de se tenir prête à marcher dans 24 heures. Tout se dirige vers la frontière belge; cependant on ne croit pas que la guerre éclate sérieusement. (*Mercure de Souabe* du 5 février.)

AUTRICHE. — VIENNE, 31 *janvier*. — L'échange des courriers entre notre ville et Paris est très-animé. On croit qu'outre la question hollando-belge, celle de l'Orient n'est pas étrangère à ces communications fréquentes. Aucun membre de la famille impériale n'a assisté au premier bal donné par M. de St-Aulaire.

ESPAGNE. — BAYONNE, 4 *février*. — La neige et les pluies rendent les routes impraticables dans les montagnes. Les dernières nouvelles d'Azcoitia sont du 31; à cette époque, rien de nouveau.

Espartero n'a pas quitté Haro; Maroto est toujours à Durango. Le comte de Negri a été envoyé en mission par lui auprès de don Carlos. La désertion est flagrante dans les rangs de Munagorri.

Variétés.

COMMENT MEURT UN DANDY.

Victor de Morville était le dernier rejeton d'une famille célèbre dans les annales parlementaires. Il vint à Paris, au sortir du collége, pour prendre à l'école de droit ses inscriptions. Devant lui, car on était alors en pleine restauration, s'ouvrait une belle carrière, soit dans les rangs élevés de l'administration, soit sur les siéges d'une cour royale. Il était jeune, joli homme et riche.

Par vanité de caste, son père ne lui refusait rien quant à l'argent, sensible qu'il était au rang qu'un Morville avait à occuper dans le monde. Pour Victor, donc, Paris était, comme il l'est pour tous les fous du même âge et du même caractère, un paradis. De plus sages diraient un enfer. Pour l'instant, moi, je m'en tiens à l'autre mot.

La première année de son séjour, il habita non pas le quartier latin, c'est bon pour la roture, mais un noble appartement au milieu même du faubourg Saint-Germain. Il fréquentait les douairières de l'épée et de la robe. Le vieux président l'avait ainsi recommandé expressément. Ce n'est pas que Victor pour cela négligeât tout-à-fait d'autres amusements. Il aimait la littérature et se plaisait à entendre Talma; il chérissait les arts et ne détestait pas Bigottini. Dans la partie de son temps consacrée aux distractions, les théâtres alternaient avec les douairières. Pourquoi ne sut-il pas s'en tenir à celles-là?

Par malheur, un soir, Victor prit une stalle au bureau de l'Opéra, que les scrupules politiques de l'époque avaient récemment transféré de la place Louvois à la place Favart. On donnait *les Pages du duc de Vendôme*, un joli ballet, ma foi, qui valait bien, ce me semble, les mythes écossais de notre ère. Quel groupe charmant que celui des pages à manteau bleu de ciel dont était entouré le vainqueur de Villaviciosa! Les lorgnettes de l'orchestre ne se lassaient pas d'en admirer tous les détails. Tel personnage à rubans exotiques exaltait le piquant minois de Marinette; tel vieillard à cheveux blancs mettait fort au-dessus la taille enchanteresse de Brocard Ire. Mais — Victor avait-il tort ou raison? — Victor préférait à toute autre Coralie, figurante inconnue alors, descendante de portière, comme Judith, ou enfant des coulisses, comme la fille de la Dame de Chœurs, qu'importe? Sans s'inquiéter de l'origine ou de la cause, le jeune aristocrate s'amouracha de la conséquence ou de l'effet. Si bien, en définitive, il en devint épris, qu'un mois après avoir fait connaissance avec le duc de Vendôme et ses pages, il quitta la rue Saint-Dominique pour prendre un délicieux pied-à-terre de garçon dans le haut bout de la Chaussée-d'Antin, à deux pas vraiment du pâté des Italiens, où, le soir, Coralie dansait uniquement pour les beaux yeux de son Victor, sans prendre garde le moins du monde aux œillades de la diplomatie ou de la banque.

Une année s'écoula de la sorte, Coralie l'emportant chaque jour davantage sur les comtesses émérites et la fashion, comme on dit aujourd'hui, sur la morgue nobiliaire et sur l'école de droit.

Lorsque Victor prit sa neuvième inscription, c'est-à-dire au commencement de la troisième année, le secrétaire de la Faculté ne le reconnaissait pas. Ce n'était plus le gentilhomme campagnard, aux formes plus robustes qu'élégantes, au teint plus frais que distingué, aux allures plus vives que gracieuses; c'était un merveilleux du meilleur genre, un peu pâle, très-pincé dans sa taille et marchant lestement sur la pointe de ses pieds. Le vicomte de Morville avait accompli la tâche la plus difficile, si ce n'est la plus méritoire, de son apprentissage parisien. Il n'était pas encore licencié en droit, mais il était docteur ès-mode.

La mode est une impérieuse dominatrice. Dans ce temps-là, je ne sais s'il en est encore de même, elle ne permettait pas à un de ses adeptes de conserver une maîtresse, quand il en avait une, au-delà d'un trimestre. Un trimestre, n'est-ce pas déjà beaucoup? Qu'on ne s'étonne donc pas si Victor, novice encore en pareille matière, avait répudié Coralie au bout de onze mois pour voler à de nouvelles amours. Fidèle, du reste, à sa vocation, enfin déterminée, il en changeait même fort souvent, presque aussi souvent, si la comparaison n'est pas trop injurieuse, que de chevaux.

En émigrant de la rive gauche à la rive droite, il n'avait pas seulement découvert des danseuses, mais avec elles encore mille autres produits tentateurs du luxe de la grande ville, des étoffes de cachemire et des diamants pour la beauté, des tilburys de chez Baptiste et des soupers fins au Café de Paris. Que sais-je ensuite, moi qui jamais ne vois que de très-loin les merveilles que foulent à leurs pieds le favoris nés ou parvenus de la fortune?

Le président avait dit à son fils : « Vous êtes noble et devez sans cesse le paraître. A l'école comme dans le monde, il faut savoir par vos manières rappeler de quelle famille vous descendez. Les neveux des financiers du jour rivalisent d'éclat avec les descendants des ducs et pairs. Un Morville ne doit le céder ni aux uns ni aux autres. Dépensez, puisque l'argent est nécessaire pour faire figure là-bas, et certes jamais il ne manquera, tant que vous saurez l'employer dignement. »

D'abord, Victor n'avait que médiocrement compris la leçon et pratiqué son enseignement; mais Coralie s'était chargée de lui en épeler les premiers commentaires que vingt étourdis s'empressèrent d'amplifier ensuite à son usage. Il en sut bientôt assez pour outre-passer les crédits de sa pension annuelle, et même les contributions extraordinaires qu'il percevait sur l'orgueil paternel. Une fois engagé dans cette voie, on va vite à Paris, et, quand notre étudiant entra en stage, il avait des dettes. Un Morville, des dettes!

Son père les paya. Dans cette première complaisance, Victor vit un nouvel encouragement. Il rajeunit son linge, ses bijoux, son ameublement, son cabriolet, son écurie, sa livrée; il rajeunit tout, et si généreusement qu'à peine la lettre de change considérable tirée sur Rougemont de Lovenberg et compagnie eut-elle été épuisée, que des créanciers jusqu'alors inconnus frappèrent à sa porte, avec des factures, des mémoires, des réclamations sans fin. Comment les congédier alors qu'on n'avait plus d'argent pour les payer? Ecrire encore au comte de Morville? la chose ne semblait pas faisable; demander du temps? il y avait de quoi déshonorer son fils; emprunter? un homme de ce nom-là ne sut jamais emprunter, à ses égaux du moins. Il fallut donc s'adresser plus bas, aux gens d'affaires, pour ne pas dire aux usuriers. O Victor, pourquoi te mets-tu dans la nécessité d'en venir là?

A la première échéance, car il y eut des signatures données, Victor étonna ses marchands d'or par son exactitude. Le président, gracieusement, avait fait droit aux suppliques de son fils.

Quand arriva la seconde, le protêt fut sur le point d'être déclaré, l'étourdi n'ayant pas d'écus pour racheter ses billets. A une lettre conçue dans des termes absolument semblables aux filiales démonstrations qui avaient mérité la réponse précédente, le père avait cette fois répliqué simplement :

« Monsieur le vicomte,

« On s'accorde à me dire que vous dérogez dans toutes vos habitudes. Au lieu de fréquenter nos parents, nos alliés, nos pareils, vous vous livrez à la société des filles d'Opéra et des soldats de Buonaparte. Ma fortune est à la disposition d'un Morville qui se respecte; permettez que je la ferme aux fantaisies d'un fou. La duchesse de D... se plaint de votre peu d'assiduité à son hôtel. Faites votre paix avec la duchesse; ce sera le préliminaire du retour en grâce auprès d'un père qui désire toujours vous appeler son fils. »

L'avis n'était pas difficile à interpréter. Le soir même de la réception du billet laconique dont j'ai transcrit les expressions, on annonçait à l'hôtel de D..., où il y avait cercle, le vicomte de Morville. Victor sacrifiait avec un désintéressement admirable le ballet où sa divinité du moment devait danser un pas de deux avec Fanny Bias.

— Vous devenez bien rare, lui reprocha la dame du lieu.

— Plus que je ne le voudrais effectivement, répondit Victor, qui avait peine à ne pas rire de son sérieux. Mais je sacrifie mes plaisirs à mes devoirs. Nous sommes en un temps où la noblesse

doit partout payer de sa personne, et je tiens à l'emporter par le savoir comme par la naissance. Aussi je travaille beaucoup, tant il me tarde de conquérir de meilleurs droits à paraître dans ce salon où je vois réunis les modèles illustres qui aiguillonnent mon ambition. Vous me pardonnerez donc, madame la duchesse, une négligence apparente en faveur du désir que j'ai de mériter de mieux en mieux votre estime et la leur.

La phrase un peu pédante de Victor ne trompa point entièrement son interlocutrice; mais peut-être contenait-elle un spécifique pour la calmer.

—Je vous crois, mon ami, reprit la duchesse. Mais on médit sur vous, et le fils du comte de Morville doit être à l'abri même de la calomnie. Revenez à nous... Maintenant, allez saluer ma fille.

N'en déplaise à ces physiologistes aristocrates qui discernent dans la moindre femme de haut parage l'élégance de la race et la pureté du sang, l'héritière de la maison de D... n'était point belle. Je n'essaierai pourtant pas de la décrire par un reste d'égard pour sa noble famille. Qu'il me suffise de raconter que Victor, en la saluant, ne put s'empêcher dans sa pensée de la comparer à ses maîtresses roturières. L'avantage leur resta. Aussi la jeune duchesse mit-elle inutilement en réquisition ses minauderies les plus raffinées, son babillage le plus exquis. Victor la quitta, bien avant l'heure du départ général, pour aller sourire à son aise devant les yeux mille fois plus attrayants d'une plébéienne.

Toutefois, la prudence lui ordonnait de revenir. Il revint exactement, pendant un mois, à chaque soirée où l'étiquette lui en faisait la loi. Bien plus; il se contraignit plusieurs fois jusqu'à offrir sa main pour danser à la laide héritière; il persiffla, de concert avec son frère aîné, la chambre des députés et les chansons de Béranger; il poussa même sa conversion au point de faire visite à deux ou trois gentilhommes haut placés, qui s'étaient alors donné mission de recruter la magistrature parmi la jeunesse bien née et bien pensante. Son avenir politique s'annonçait sous les plus heureux auspices. Il allait devenir auditeur ou substitut, atteindre le marche-pied des grandeurs administratives ou judiciaires, lorsque la récompense de tant d'application à la vie ambitieuse, lorsqu'une missive de son père vint l'arrêter au milieu d'un si beau chemin, en lui apportant plus de billets de banque qu'il n'en fallait pour esquiver le menaçant protêt. *(La suite à un prochain numéro.)*

BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER.

La rente française était vivement demandée aujourd'hui pendant toute la bourse, et il s'est fait des affaires considérables. La hausse, qui avait été commencée hier à la fin du parquet, a continué aujourd'hui.

Cinq pour cent	110 25	110 35	110 25	110 35
Quatre pour cent	102 20			
Trois pour cent	78 20	78 30	78 20	78 30
Rentes de Naples	98 60	98 65	98 60	98 65
Actions de la banque	2390			
Quatre canaux	1253 75			

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 11 *février* 1839. — Septième représentation du PIED DE MOUTON, mélodrame bouffon en trois actes. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE JUDICIAIRE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi quatre mars mil huit cent trente-neuf, à midi, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise port du Temple, nº 42, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets d'or et d'argent dépendants de la succession bénéficiaire de la demoiselle Marie-Madeleine Lasausse, consistant en une montre à boîte d'or, neuf fourchettes, dix cuillères, quatorze petites cuillères à café, deux à ragoût, et une à olives, le tout en argent.

Cette vente aura lieu à la requête de l'héritier bénéficiaire et en vertu d'une ordonnance de M. le président, en forme. (1279)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1754) Le dimanche trois mars mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de Me Bertin, notaire, et en son étude sise place de la Préfecture, nº 7, à la vente aux enchères, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur:

1º D'un terrain propre à bâtir, situé à la Guillotière, de la contenance de 4,717 pieds de roi carrés, ayant façade sur le cours Bourbon et sur la rue de l'Epée.

2º D'une maison ayant deux étages et grenier au-dessus, d'une autre petite maison d'un étage et d'un petit jardin; le tout contigu, formant un parallélogramme de 484 mètres carrés, et situé à la Guillotière, quai et place du Port-au-Bois, entre le pont de la Guillotière et le nouveau pont de l'Hôpital.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, audit Me Bertin, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication.

(1751) A VENDRE. — Un fonds de café très-bien achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à Me Jogand, notaire à Lyon, place des Carmes, nº 5.

ANNONCES DIVERSES.

(6278) A VENDRE, *pour cause de santé.* — Un joli magasin d'épicerie, agencé tout à neuf, bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser chez M. Curtillet, horloger, place du Collége.

FONDS DE LIBRAIRIE A VENDRE A VILLEFRANCHE (RHONE).

Ce fonds se compose d'un cabinet de lecture renfermant environ 4,000 volumes, d'un assortiment complet de livres classiques, d'éducation et de piété, de papier, plumes et tous autres articles de bureau. S'adresser, pour les renseignements, à M. Thiévant, fabricant, rue de la Vieille, nº 11, à Lyon. (8079)

A LOUER *de suite.*—Appartement agencé, de trois pièces, situé place de l'Herberie, nº 3, au 3e.

S'adresser à M. Bertholon, audit local.

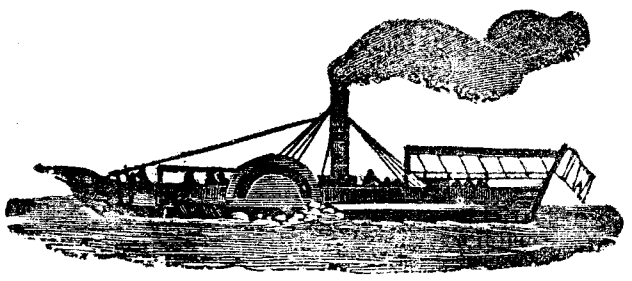

BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

SERVICE DE LYON A AVIGNON EN UN JOUR.

Départs tous les matins, à six heures, place de la Charité. (2067)

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles, timbrées du mot *Vichy*, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et le gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.)

Chez MM. les pharmaciens suivants: Vernet, place des Terreaux, 13, à Lyon; Deschamps, rue St-Dominique, *idem;* Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche. (803—3399)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

PATE PECTORALE
ET
SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Seuls reconnus *supérieurs* à tous les pectoraux, par un rapport à la Faculté de Médecine de Paris, pour guérir les *rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches* et maladies de *poitrine.*

RACAHOUT
DES ARABES,

Seul aliment *approuvé* par l'Académie royale de Médecine pour rétablir les *convalescents* et les malades de *poitrine* ou de l'*estomac.* Il convient pour le déjeûner des *dames* et des *enfants.*

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux; chez M. Claraz, pharmacien, rue Neuve; et au dépôt général de la pharmacie des Célestins, place des Célestins.

Dans les faubourgs: chez MM. Galoffre, pharmacien à la Guillotière; Vial, pharmacien à Vaise; Crolat, pharmacien à St-Just; Rouvière, pharmacien à la Croix-Rousse.

Dans le département: dans les pharmacies de MM. Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Tournier, à Givors; Garin, à Condrieu; Arduin, à Amplepuis; Brigaud, à Thizy; et chez MM. Fayolle et Dumas, à St-Genis, et Ramel, marchand à la Croix-Rousse. (802—3601)

ODONTINE.

Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir le arrêter la carie. — Dépôt à Lyon, place de l'Herberie, chez M. Gondar-Socard, et au dépôt général de la pharmacie des Célestins. (793—3574)

L'OLÉINE DE GUERLAIN, qu'il ne faut pas confondre avec les nombreuses imitations qu'elle a fait surgir, et que l'on a vulgarisées sous toutes les dénominations en *ine*, a l'avantage d'agir tout favorablement sur la peau sans lui causer la moindre altération; elle la blanchit, l'adoucit, et la préserve du hâle et des gerçures; son parfum délicieux porte un cachet de distinction qui lui a valu la faveur exclusive du monde élégant. — Dépôt, à Lyon, chez M. Bretonville, coiffeur, place des Terreaux. — On trouve aussi chez Guerlain la CRÈME DE CYDONIA, préparation toute nouvelle pour fixer et lustrer les nattes et les bandeaux. (3578—804)

(6330) A VENDRE. — Pharmacie.

S'adresser à M. Thevenin, pharmacien, place de la Charité.

SEUL DÉPOT, *à Lyon, chez Mme veuve Revy, rue Puits-Gaillot, nº 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.*

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — *La Pommade grecque*, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris.—*L'Epilatoire du Sérail*, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.— *La Crême de Turquie*, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — *L'Eau de Turquie,* qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage. — *La Pâte circassienne,* qui blanchit et adoucit les mains à la minute.—*L'Eau de rose de la Cour,* qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — *L'Eau des Chevaliers,* reconnue pour détruire la mauvaise haleine et lui donner le parfum le plus suave: elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — *Prix: 5 fr. chaque article.* (3604—803)

(10027) Divers industriels et capitalistes offrent de verser des capitaux dans le commerce avec emploi pour la tenue des livres, les écritures, la partie des liquides, commissionnaires - chargeurs ou autres, depuis 6,000 jusqu'à 40,000 fr.

On offre à acquérir des maisons en ville, des immeubles ruraux dans la banlieue ou dans les départements voisins.

Capitaux considérables par sommes détachées, avec sûreté hypothécaire.

Divers fonctionnaires, notaires, négociants et autres désirent se fixer par les liens du mariage.

S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, nº 2, au 1er, à Lyon.

LE FLACON: 2 FR. 25 C. — LA BOITE: 1 FR. 50.

SIROP ET PATE
DE MOU DE VEAU
AU LICHEN D'ISLANDE,

Par P. GAGE, pharmacien, rue Grenelle-St-Germain, 13, à Paris,

Contre les *rhumes, toux, catarrhes, coqueluches,* et surtout contre la *phthisie pulmonaire.* Chaque préparation portera la signature PAUL GAGE.—Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et Cheysson, rue de la Fromagerie, à Lyon; Michel, à Tarare.

P. S. On trouve aussi aux adresses ci-dessus le TAFFETAS GOMMÉ pour les CORS et DURILLONS, de M. Paul Gage, pharmacien à Paris. (794—3568)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Avis à MM. les pères de famille.

Le sieur Fillion, agent d'affaires à Lyon, place des Célestins, 2, assure définitivement, contre les chances du sort, les jeunes gens appelés au tirage de la classe de 1838.

Le sieur Fillion, pour garantir l'exécution de ses engagements, dépose en l'étude la même somme que celle fournie par l'assuré.

S'adresser chez Me Quantin, notaire, quai St-Antoine, à Lyon, ou au domicile du sieur Fillion. (6325)

PATE DE LAIT D'ANESSE.

Tout le monde sait l'utile emploi du LAIT D'ANESSE dans les maladies de *poitrine* et d'*estomac.* Si jusqu'à présent la médecine n'en a pas fait un plus fréquent usage, c'est que ce précieux aliment est difficile à se procurer surtout en province. Mais cette lacune thérapeutique est maintenant remplie: nous sommes parvenus, au moyen de la concentration, à mettre cet aliment *à la portée de tout le monde,* et sous une *forme commode* et de *durée.*—Dépôt, à Lyon, chez M. Morel, confiseur, place des Terreaux, nº 8. (6296)

MALADIES SECRÈTES ET FLUEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier.— Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. —Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, nº 12, à Lyon. (2066)

Maladies Secrètes
ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant depuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âcretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)